

CREPS DE MONTPELLIER
2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67
Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
Spécialité : Éducateur sportif
Mention : ACTIVITÉS ÉQUESTRES
Option : A « initiation poney, cheval » et B « approfondissement technique »**

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE

1. LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

Le titulaire du BPJEPS Activités Équestres est capable de :

- Animer et encadrer les activités équestres liées à l'équitation ;
- Participer à l'organisation du fonctionnement d'une structure ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation ;
- Gérer des équipements spécifiques ;
- Accueillir un public, maîtriser l'outil informatique.

Débouchés :

Le titulaire du diplôme est d'éducateur sportif, enseignant d'équitation et responsable de centre Équestre. Il encadre l'activité depuis le niveau débutant jusqu'à la compétition. Il assure la sécurité des cavaliers et des montures, veille aux soins des chevaux et à la qualité de leur environnement.

2. LA FORMATION

Elle s'effectue obligatoirement, en alternance, entre le centre de formation, et la structure d'accueil où le stagiaire travaille sous l'autorité d'un tuteur. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation.

La formation au BPJEPS mention « Activité Équestres » comporte pour chaque mention **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation.

Pour les personnes en situation de handicap :

Dans un premier temps, contactez nos référents handicaps :

- **Sébastien BERTRANK** : sebastien.bertrank@creps-montpellier.sports.gouv.fr
- **Juliette CARRA** : juliette.carra@creps-montpellier.sports.gouv.fr

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées déterminera la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES, anciennement DRJSCS) de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».

3. LIEU DE LA FORMATION

CREPS de Montpellier (pour les UC1 et UC2), Centre équestre partenaire du Portail Vert à Lavérune (pour les cours UC3, UC4A, UC4B) et en alternance en entreprise.

4. OBJECTIF DE LA FORMATION

Construire des compétences professionnelles pour exercer le métier de moniteur d'équitation en variant les contextes (public, environnement, matériel ...).

5. PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

La durée de la formation est d'environ **12 mois** de formation, d'octobre à septembre n+1.

Durée à titre indicatif, susceptible de modifications : 532 h de formation en centre et 2016 h de formation en entreprise.

6. CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)

- Être titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint dans le dossier d'inscription).
- Satisfaire aux 2 tests A et B, quelle que soit l'option choisie
- Niveau Galop 7

Liste de matériel indispensable pour l'entrée en formation :

- ✓ Un ordinateur portable
- ✓ Affaires personnelles d'équitation (pantalons de cheval, bottes ou boots + chaps, bombe...)

7. MODALITÉS D'INSCRIPTION

S'inscrire en ligne sur www.creps-montpellier.org, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

Attention : assurez-vous, avant de régler les frais administratifs, de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.

7. ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

1) Vérification des exigences préalables :

Les Tests d'Exigences Préalables (TEP)

Évaluez bien la difficulté des TEP et entraînez-vous en conséquence.

Ces TEP (définis dans les textes réglementaires) vérifient que le candidat a le niveau requis pour accéder à la formation.

Suite à la modification des textes de lois, les TEP présentent aujourd'hui un niveau de difficulté relativement conséquent ; le CREPS de Montpellier n'organise pas de formation spécifique aux TEP.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Nespoulous Chloé (06 13 05 79 39), elle pourra vous conseiller vers des organismes de préparation de ces TEP.

Test A : Maîtrise en extérieur et en terrain varié

Déroulement : le candidat ayant préalablement détendu effectue un parcours en extérieur et en terrain varié dans l'ordre figurant dans le tableau. Embouchure et harnachement conformes à l'épreuve de cross du règlement de Concours Complet de la FFE. Protège dos obligatoire, éperons et cravache autorisés.

Durée : 5 minutes maximum.

Validation : pour valider le test, le candidat doit avoir un « Nombre de critères acquis » égal à 5.

Cas d'élimination : chute du cavalier et/ou du cheval, ou plus de 2 refus aux obstacles.

N°	Exercices	Critères de réussite*
1	Phase de galop libre d'au moins 100 m	Aisance du cavalier et contrôle du cheval
2	Passage en terrain varié au trot ou au galop : butte ou contre haut ou contre bas ou plan ascendant et plan descendant	Equilibre du cavalier en terrain varié et adaptation de l'équilibre
3	Enchaînement au galop de 4 à 6 obstacles fixes. hauteur : entre 85 et 95 cm, largeur : 1m maxi, dont une combinaison et un obstacle directionnel d'un front de 1,5m maximum	Equilibre du cavalier et conduite dans l'enchaînement
4	Arrêt dans une zone matérialisée de 3m X 6m	Contrôle de l'allure
5	Descendre et remonter à cheval	Aisance dans la manipulation et sécurité au montoir
		Nombre de critères acquis / 5

* Lorsque le critère est acquis, un point est attribué, 0 si Non Acquis.

Test B : elle est composée de trois tests techniques : B1, B2 et B3

TEST technique B1 - Travail sur le Plat

Déroulement : en filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.

Durée : 10 minutes maximum.

Critères de réussite : Attribution d' 1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis

Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

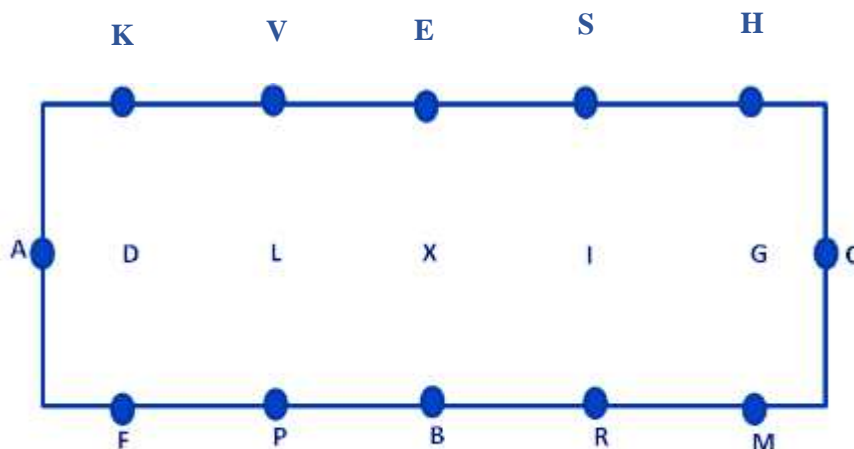
- *Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps

- **Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices

-*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, Souplesse-décontraction, qualité du contact) :

Déroulement : Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte ; embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la Fédération Française d'Equitation (FFE).

Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats à pied, avant l'évaluation.



N°	Exercices	Fonct. Cavalier*	Emploi des aides**	Fonct. Cheval***
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles			
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)			
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail			
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser			
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen			
6	Entre S et H demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E			
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail			
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite			
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air			
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues			
Total critères		10	10	10
Total général		30		

TEST technique B2 – Saut d'obstacles

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteur 2d plan x Largeur) A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m / C : vertical à 80cm et oxeur à 75cm x 80cm x 95cm
Parcours : N°1 : 85cm/ N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 105 cm, oxers à 100cm x

105cm largeur maxi : 110 cm

Critères de réussite :

Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point / Non Acquis 0 point

Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis 0 point

Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques

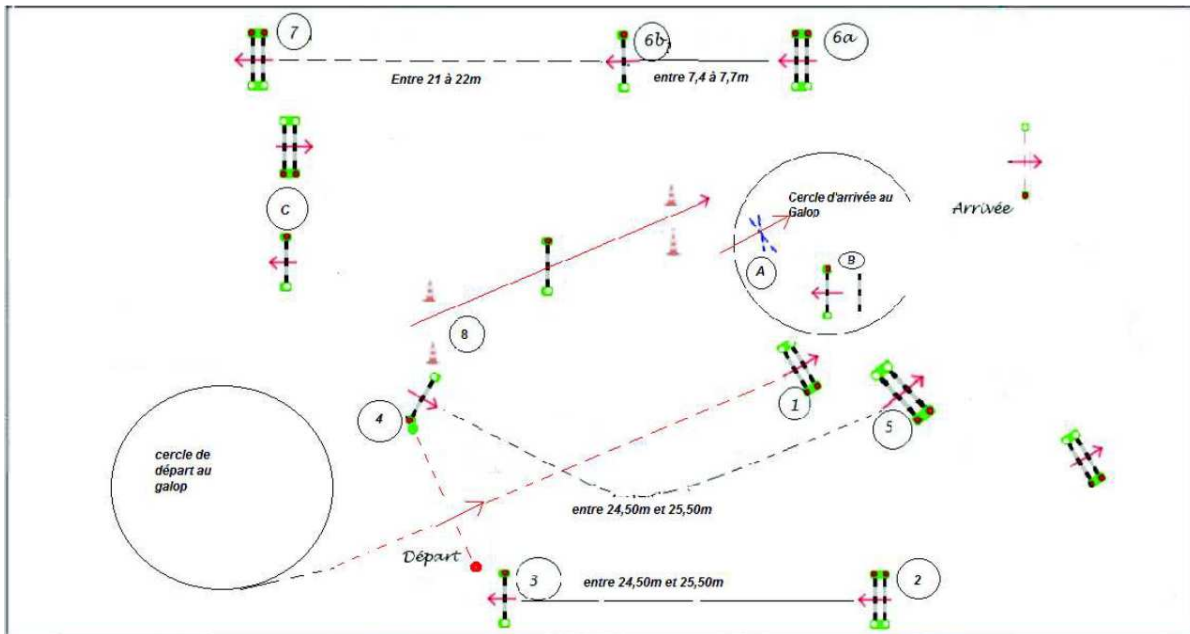
* Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité

** Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact

*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts

Validation : Pour valider le test le candidat doit : obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/ 10 **ET** un total général minimum de 18 /30

Cas d'élimination : chute ; 3 désobéissances sur l'ensemble du test.



N°	Exercices	Critères de réussite ¹		
		Fonct. Cavalier	Emploi des aides	Fonct. Cheval
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total.	2	2	2
4	Parcours de 8 obstacles.	4	4	4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	2	2	2
Total critères		10	10	10
Total général		30		

TEST technique B2 – Travail à pied

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrènement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués

indifféremment aux 2 mains.

Aménagement :

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles. Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

Critères de réussite :

Coefficient 1 : Acquis - 1 point / Non Acquis - 0 point. Exercices coef. 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis - 0 point.

Exercices coefficient 3 : Acquis 3 points / Partiellement Acquis 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point

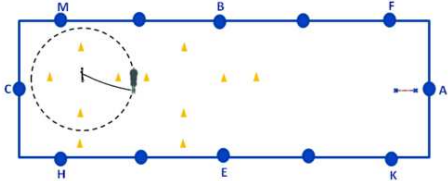
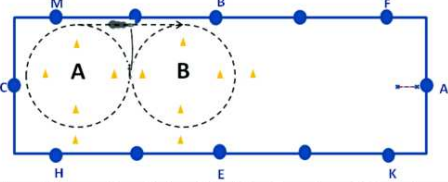
Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques :

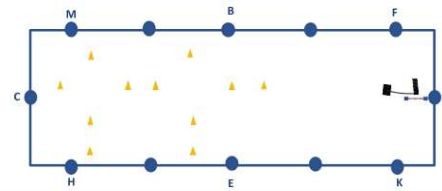
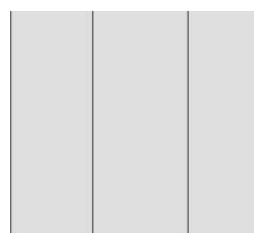

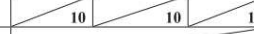
* Fonctionnement du longeur : placement, aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière ou du stick

**Emploi des aides : adaptation de la place et de la posture, dosage dans l'utilisation de la longe et de la chambrière

***Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de la locomotion et de la connexion avec le longeur.

Validation : Pour valider le test le candidat doit : ne pas obtenir un total par critère inférieur à 5 / 10 ET un total général minimum de 18/30

N°	Exercices	Critères de réussite ¹		
		Fonct. Cavalier *	Emploi des aides **	Fonct. Cheval ***
1	Le longeur installe son équidé sur le cercle en passant dans les portes matérialisées par les cônes. La zone matérialisée correspond à un demi-cercle choisi par le longeur qui reste identique tout au long de l'exercice.			
				
	A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au pas dans la zone matérialisée, puis progressivement repartir au trot.	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir un départ au galop dans la zone matérialisée	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au trot dans la zone matérialisée.	1	1	1
A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.	1	1	1	
2	Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche)			
				
	Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B (sur le cercle A à main gauche). L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)	3	3	3

3	<p>Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle.</p> 	
4	<p>Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.</p>	
Total critères		
Total général		30

Lieux d'inscription et d'organisation des TEP

Les TEP sont organisés sur deux sites dans la région Occitanie :

Form'Actions Equestres
 Chemin de Patras 31450 MONTBRUN LAURAGAIS
faequitation@gmail.com
 Tél. : 06.61.26.66.29 – 06.82.05.62.16

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA du Gers)
 Rue de Valentées, 32300 MIRANDE
 Haras du Rambert, Preignan
nathalie.ulry@educagri.fr
 Tél. : 05 62 66 54 64

Centre équestre des trois fontaines
 Domaine équestre Route du Pont 34230 LE POUGET
trois.fontaines@orange.fr
 Tel. : 04.67.88.76.76

Attention, avant toute inscription en formation au CREPS de Montpellier, veuillez vous inscrire aux TEP directement au sein de l'un de ces centres de formation. Le CREPS n'organise pas de TEP et enregistrera uniquement des inscriptions en formation.

Dispense des TEP

Est dispensé(e) du Test A le(la) candidat(e) justifiant au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national :

- de 2 participations sans abandon ni élimination en épreuves de concours complet d'équitation (CCE) niveau club 2 minimum ou équivalentes ;

ou

- de 3 participations sans abandon ni élimination en épreuves de niveau club 2 minimum ou équivalentes dont une au moins en : CCE ou TREC (Techniques de Randonnée Equestre de Compétition) ;

ou

- de répondre aux exigences du tableau « résultats sportifs » de l'annexe VI-A dispenses et équivalences.

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche des tableaux figurant dans les annexes I-A à IV-D, est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation, du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres ».

Les dispenses peuvent porter sur tout ou partie des tests préalables à l'entrée en formation, des tests préalables à la mise en situation pédagogique tout ou partie d'une épreuve certificative d'une UC.

Les candidats déjà titulaires des TEP (acquis sur une autre session ou bénéficiant d'une dispense) doivent être présent pour en entretien oral de 15 minutes avec les membres du Jury.

2) Les épreuves de sélection

Accessibles uniquement si les TEP sont validés, ces épreuves permettent un classement des candidats et une sélection en fonction des places disponibles.

En cas d'épreuve de sélection organisée par le CREPS de Montpellier, les candidats déjà titulaires des TEP ou d'un diplôme admis en équivalence des TEP seront invités à présenter une épreuve de pratique équestre portant sur les 3 tests prévus aux TEP. Cette épreuve, notée par le jury servira de base à la sélection des candidats à l'entrée en formation.

Les notes obtenues durant les TEP dans les différentes épreuves sont prises en compte pour réaliser la sélection des candidats, un entretien apporte une note supplémentaire.

Contenu de l'entretien :

L'entretien s'effectue à partir d'un dossier comportant au maximum 5 pages.

Proposition d'organisation du dossier :

1. Le C.V : état civil, études effectuées, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle.
2. L'expérience pratique et pédagogique dans les activités équestres.
3. Les motivations et le projet professionnel.

Remarque : des annexes, non comptabilisées dans le nombre de pages, peuvent être jointes. Il s'agit de documents attestant de l'authenticité des points 1, 2 et 3 : photocopies de diplômes, attestations de stages techniques ou pédagogiques, attestations d'employeurs...

Déroulement de l'épreuve :

Entretien : 15 minutes maximum.

Critères d'évaluation :

- Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités équestres
- Motivations pour l'enseignement de cette/ces pratiques
- Projet professionnel
- Capacité à répondre aux questions posées
- Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc...).

8. CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

2) Équivalences / Allègements / Dispenses

Titulaire du CQP ASA de la CPNE EE, Brevet Animateur poney, titre animateur poney, BAPAAT délivré par l'état	UC 1 ET 2
Degré 3 de la FFE	TEP, UC4A, UC4B

D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre *Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES, anciennement DDCS)* de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la ***DRAJES (Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) Occitanie : 04 67 10 14 00***

3) Choix d'une structure d'accueil

Les candidats doivent se présenter aux sélections en ayant trouvé l'entreprise susceptible de les accueillir en contrat d'apprentissage (attestation à fournir). Une liste des entreprises agréées est également disponible sur demande auprès du CREPS.

4) Contenus et séquences de formation

La formation BPJEP éducateur sportif, mention activités équestres, comporte 4 Unités Capitalisables (UC) qui font l'objet d'une évaluation. Leur certification se fait au travers d'épreuves certificatives. Cette formation se déroule en alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil.

NB : La formation des UC3, UC4A et UC4B (Cf. détails en annexe en fin de dossier), est réalisée par l'employeur dans le cadre d'un contrat de prestation de services (l'employeur est donc rémunéré par le CREPS de Montpellier pour réaliser cette formation) selon le ruban pédagogique.

5) Présentation des 4 Unités Capitalisables :

UC1 : être capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : être capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3 : être capable de conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres.

UC4 : être capable de mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation pour accompagner le stagiaire vers la construction de compétences professionnelles et les attendus du diplôme. Ces évaluations se présentent sous différentes formes : mise en situation de pédagogie pratique en structure, débriefing, entretien oral, épreuve écrite, Quizz ou QCM, analyse vidéo, fiche d'auto évaluation.

9. QUALIFICATION DES FORMATEURS

Tous les intervenants sont soit des cadres d'état du ministère de la jeunesse et des sports, des fédérations, soit des experts professionnels diplômés dans la spécialité concernée.

10. LES TARIFS

Frais techniques pour les TEP : veuillez contacter directement les centres organisateurs des TEP.

Frais administratifs (non remboursables sauf si prise en charge par la région) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter **par mail** le Département des Formations **pour demander un devis** :
formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Attention : avant de régler les frais administratifs, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables**.

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

11. LES FINANCEMENTS

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection (minimum 8 semaines avant l'entrée en formation).

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT

➤ **Agé(e) de moins de 26 ans** :

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir une période d'accompagnement personnalisé avant de pouvoir prétendre à une aide (aide individuelle régionale, FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), ...).

➤ **Sans emploi** :

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, le CREPS peut parfois vous accorder une réduction tarifaire. Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est vivement recommandé d'aller vous inscrire et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Aide individuelle régionale, AIF Etat (Aides Individuelles à la formation Etat), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation) ...).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Départemental (FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)...) .

➤ **Salarié** (en CDI – CDD) :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (AFDAS ou tout autre OPCO (Opérateur de compétence)

➤ **Apprenti** : (gratuité de la formation) ; Préinscription sur <https://www.cfa-sport.com/>

Conditions : Etre âgé de 16 à 29 ans, signer un contrat d'apprentissage avec un employeur faisant partie de la liste validée.

CONTACT Formations apprentissage : CFA SPORT MEDITERRANEE ☎ 04 67 61 72 28

administration@cfa-sport.com site : www.cfa-sport.com

➤ **Contrat de professionnalisation** :

Conditions : Signer un contrat de professionnalisation avec un employeur

➤ **Travailleur indépendant** :

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle. Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

➤ **Sportif de haut niveau** :

Prenez contact avec le CREPS, votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club.

➤ **Personne en situation de handicap** :

Dans un premier temps, contactez nos référents handicaps :

- Sébastien BERTRANK : sebastien.bertrank@creps-montpellier.sports.gouv.fr
- Juliette CARRA : juliette.carra@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Vous pouvez également contacter d'une part, l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part le Cap Emploi et/ou votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Cette formation est ouverte en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat aidé, Formation Professionnelle Continue ou autofinancement.

12. INFORMATION IMPORTANTE

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

13. COORDONNÉES

Coordonnateur de formation :

Mail / Tél. Coordonnateur :

Tél. Secrétariat :

Mail formation :

Site internet :

Mme NESPOULOUS Chloé

chloenespoulous@gmail.com / 06 13 05 79 39

Mme GUIRAUD-GUZZO Angeline 04 67 61 74 67 / 06 59 13 11 01

angeline.guzzo@creps-montpellier.sports.gouv.fr

<http://www.creps-montpellier.org>

ANNEXES

ANNEXE I-A Certifications délivrées par l'Etat

ANNEXE II-B Certifications délivrées par la Fédération française d'équitation

ANNEXE III-C Résultats sportifs attestés par le directeur technique national de la Fédération française d'équitation

ANNEXE IV-D Certifications délivrées par la Commission paritaire nationale de l'emploi Entreprises Équestres (CPNE-EE)

ANNEXE I-A Certifications délivrées par l'Etat

Equivalences dans le BPJEPS Vous avez obtenu	Test EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4A option « initiation poney cheval »	UC 4B option « approfondissement technique »	UC 4C option « équitation d'extérieur »
	A	B							
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X						X	
Certifications délivrées par le ministère chargé des sports									
BAPAAT Poney			X		X				
BAPAAT Randonnée Equestre	X		X		X				
AQA Attelage	X	X	X	X	X	X		X	
AQA Poney	X	X	X	X	X	X	X		
AQA Tourisme Equestre	X	X	X	X	X	X			X
AQA Western	X	X	X	X	X	X		X	
Autorisation spécifique d'exercer	X	X	X						X
BEEES 1 activités équestres ou Equitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X
BPJEPS activités équestres mention équitation	X	X	X	X	X	X	X		
BPJEPS activités équestres autres mentions	X	X	X	X	X	X			X
Exigences techniques préalables à l'entrée en formation acquises dans le cadre du BPJEPS activités équestres en 10 UC	X	X							
3 au moins des UC 1 à 4 du BPJEPS en 10 UC			X	X	X				
UC 5 + UC 6 + UC 8 du BPJEPS activités équestres en 10 UC	X	X	X			X			
UC 7 + UC8 + UC 9 du BPJEPS activités équestres mention équitation en 10 UC	X	X	X				X		
UC 7 + UC8+UC 9 du BPJEPS activités équestres mentions attelage ou western en 10 UC	X	X	X					X	
UC 7 + UC8+UC 9 du BPJEPS activités équestres mentions équitation de tradition et de travail ou tourisme équestre en 10 UC	X	X	X						X

ANNEXE II-B Certifications délivrées par la Fédération Française

d'Équitation

Vous avez obtenu	Equivalences dans le BPJEPS		Tests EPEF (1)	EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4B option « approfondissement technique »		UC 4C option « équitation d'extérieur »	
	A	B						Dispense « EDC » (3)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)
Brevets fédéraux													
Degré 2			X										
Degré 3	X	X							X		X		X
BAP délivré jusqu'au 28/08/2007				X	X								
ATE délivré jusqu'au 28/08/2007	X	X	X	X	X								X
GTE délivré jusqu'au 28/08/2007	X	X	X	X	X	X							X
Brevet fédéral d'encadrement Initiation poney cheval								X					
Brevet fédéral d'entraîneur niveau 1 dans les mentions : Dressage, CSO, CCE, Hunter, TREC, Endurance, Voltige, Attelage, Horse Ball, Western										X			
Titres à finalité professionnelle													
Animateur Poney délivré après le 13/11/2009				X	X								
ATE délivré après le 13/11/2009	X	X	X	X	X								X
AAE délivré avant le 31/12/2016				X	X								
AAE délivré à partir du 01/01/2017		X		X	X								
AAE Dominante tourisme équestre	X												

ANNEXE III-C Résultats sportifs attestés par le Directeur Technique National de la Fédération Française d'Équitation

Equivalences dans le BPJEPS	Tests EPEF (1)		UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4B option « approfondissement technique »		UC 4C option « équitation d'extérieur »	
	A	B	Dispense « EDC » (3)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)
2 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM3 minimum ou équivalentes	X	X						
2 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 classements dans le premier tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X		X		X		X
3 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X		X		X		X
1 classement en tant que longeur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X		X		X		X

ANNEXE IV-D Certifications délivrées par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi Entreprises Équestres (CPNE-EE)

Vous avez obtenu	Tests EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4 option « approfondissement technique »		UC 4 option « équitation d'extérieur »	
	A	B					Dispense « EDC » (3)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)	dispense « MSP » (5)	dispense « DT » (4)
Capacités équestres professionnelles (CEP)												
CEP 3	X	X										
Certificats de qualification professionnelle (CQP)												
CQP ASA Equitation			X	X								
CQP ASA Tourisme équestre	X		X	X								
CQP ORE	X	X	X	X	X							X
CQP EAE	X	X	X	X		X	X					

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA FORMATION

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (**utiliser obligatoirement le modèle joint**)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)
- Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée
- Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...)
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

- Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
REGIONALE
DE LA JEUNESSE DES
SPORTS
ET DE LA COHESION
SOCIALE
OCCITANIE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité : Activités Equestres
Mention : Initiation poney, cheval / Approfondissement technique

CERTIFICAT MÉDICAL

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DU SPORT**

Je soussigné(e), Docteur en Médecine,
certifie avoir examiné en date du,

Mme/M.,

Né(e) le.....

- et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la spécialité/mention : **Activités Equestres**

- Observations :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait le :/...../.....

À :

Signature et cachet (obligatoire) :